

BILAN (en milliers MAD)

ACTIF	30/06/2011	31/12/2010
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES	177 194	87 766
TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	126 483	4 945
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	4 472	4 945
A Vue	122 011	-
A Terme	-	-
CREANCES SUR LA CLIENTELE	10 482 771	10 396 869
Crédits de Trésorerie et à la Consommation	2 046	2 347
Crédits à l'Équipement	10 332 582	10 343 333
Crédits immobiliers	26 361	26 982
Autres Crédits	121 782	24 207
CREANCES ACQUISES PAR AFFECTURAGE	-	-
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	571 040	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	571 040	-
Autres Titres de Créances	-	-
Titres de Propriété	-	-
AUTRES ACTIFS	38 553	51 415
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créances	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	25	25
CREANCES SUBORDONNEES	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 950	4 958
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 418	70 666
TOTAL ACTIF	11 469 433	10 616 643
PASSIF	30/06/2011	31/12/2010
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	-	-
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES	3 837 809	3 948 844
A Vue	-	-
A Terme	3 837 809	3 948 844
DEPOTS DE LA CLIENTELE	-	-
Comptes à Vue Crédeurs	-	-
Comptes d'Épargne	-	-
Dépôts à Terme	-	-
Autres Comptes Crédeurs	-	-
TITRES DE CREANCES EMIS	5 188 118	4 358 569
Titres de Créances Négociables Emis	5 188 118	4 358 569
Emprunts Obligataires Emis	-	-
Autres Titres de Créances Emis	-	-
AUTRES PASSIFS	116 904	51 706
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	827	986
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNEES	-	-
ECARTS DE REEVALUATION	-	-
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	1 901 398	1 706 597
CAPITAL	354 858	354 858
ACTIONNAIRES : CAPITAL NON VERSE	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	69 518	195 082
TOTAL PASSIF	11 469 433	10 616 643

HORS BILAN (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS DONNES	30/06/2011	31/12/2010
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 974 844	3 682 456
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 974 844	3 682 456
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à reméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	150 000	150 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	150 000	150 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (en milliers MAD)

	30/06/2011	30/06/2010
PRODUIT D'EXPLOITATION BANCAIRE	338 955	336 331
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	3 468	6 012
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	335 487	330 319
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	-	-
Autres produits bancaires	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	193 310	166 838
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	98 626	102 061
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	94 487	64 627
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	197	150
PRODUIT NET BANCAIRE	145 645	169 493
Produits d'exploitation non bancaire	884	831
Charges d'exploitation non bancaire	22	60
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	27 321	27 742
Charges de personnel	18 012	18 087
Impôts et taxes	684	817
Charges externes	4 574	4 258
Autres charges générales d'exploitation	454	1 112
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 597	3 469
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	9 328	3 567
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	9 312	3 362
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	17	205
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	411	2 855
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	236	2 262
Récupération sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	175	593
RESULTAT COURANT	110 270	141 810
Produits non courants	392	1 102
Charges non courantes	316	7 120
RESULTAT AVANT IMPOTS	110 346	135 792
Impôt sur les résultats	40 828	50 243
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	69 518	85 549

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
صندوق التجهيز الجماعي
F E C
ETAT DES SOLDES DE GESTION (en milliers MAD)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2011	30/06/2010
(+) Intérêts et produits assimilés	338 955	336 331
(-) Intérêts et charges assimilées	193 113	166 688
MARGE D'INTERET	145 841	169 643
(+) Produits sur immobilisations en crédit bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
(+) Commissions perçues	-	-
(-) Commissions servies	197	150
MARGE SUR COMMISSIONS	- 197	- 150
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	145 645	169 493
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	884	831
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	22	60
(-) Charges générales d'exploitation	27 321	27 742
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	119 187	142 522
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	9 076	1 100
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	- 159	- 388
RESULTAT COURANT	110 270	141 810
RESULTAT NON COURANT	76	- 6 017
(-) Impôt sur les résultats	40 828	50 243
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	69 518	85 549
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2011	30/06/2010
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	69 518	85 549
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 597	3 469
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	17	205
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	175	593
(-) Plus values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Moins values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) plus value de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Moins value de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	72 956	88 631
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	72 956	88 631

بنك التمويل المحلي
LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers MAD)

	30/06/2011	31/12/2010
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	338 955	681 231
(+) Récupérations sur créances amorties	-	-
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 277	4 050
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	193 310	349 714
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	338	8 856
(-) Charges générales d'exploitation versées	23 724	46 753
(-) Impôts sur les résultats versés	40 828	118 630
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	82 032	161 327
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 121 537	734 914
(+) Créances sur la clientèle	- 95 150	- 1 195 432
(+) Titres de transaction et de placement	- 571 040	-
(+) Autres actifs	13 034	3 029
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 111 035	- 561 255
(+) Dépôts de la clientèle	-	-
(+) Titres de créance émis	829 549	992 184
(+) Autres passifs	65 198	- 83 632
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	9 019	- 110 192
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	91 051	51 135
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
(+) Produit des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
(-) Acquisition d'immobilisations financières	-	-
(-) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 340	3 169
(+) Intérêts perçus	-	-
(+) Dividendes perçus	-	-
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 1 340	- 3 169
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
(-) Intérêts versés	-	-
(-) Dividendes versés	-	-
(-) Autres	282	2 679
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 282	- 2 679
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV+V)	89 429	45 286
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	87 766	42 479
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	177 194	87 766

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

صندوق التجهيز الجماعي



VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE (en milliers MAD)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	-	-	-
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	-	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE (en milliers MAD)

	D< 1 mois	1 mois<D< 3 mois	3 mois<D< 1 an	1 an<D< 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	302 107	-	-	-	-	302 107
Créances sur la clientèle	100 169	115 982	641 974	3 036 064	6 088 488	9 982 677
Titres de créance	106 541	464 499	-	-	-	571 040
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	508 817	580 481	641 974	3 036 064	6 088 488	10 855 824
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 948	210 547	428 394	2 020 297	999 259	3 663 445
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	-	800 000	520 000	1 463 000	2 312 000	5 095 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 948	1 010 547	948 394	3 483 297	3 311 259	8 758 445

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (en milliers MAD)

Montant des risques dépassant 10% des fonds propres				
Nombre	Montant global des risques	Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
1	1 690 603	770 444	920 159	-

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE (en milliers MAD)

BILAN	Montant
ACTIF	
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-
Autres actifs	-
Titres de participation et emplois assimilés	-
Créances subordonnées	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
PASSIF	740 258
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	740 258
Dépôts de la clientèle	-
Titres de créance émis	-
Autres passifs	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
HORS BILAN	
Montant	
Engagements donnés	-
Engagements reçus	-

MARGE D'INTERET (en milliers MAD)

	30/06/2011	30/06/2010
Intérêts perçus		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	338 955	336 331
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 468	6 012
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	335 487	330 319
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Intérêts servis		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	193 113	166 688
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	98 626	102 061
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	94 487	64 627
MARGE D'INTERET	145 841	169 643

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE (en milliers MAD)

CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus
Titres de placement	-
Titres de participation	-
Participations dans les entreprises liées	-
Titres de l'activité de portefeuille	-
Emplois assimilés	-
TOTAL	-

COMMISSIONS (en milliers MAD)

	Montant
Commissions perçues	
Sur opérations avec les établissements de crédit	-
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-
Commissions versées	197
Sur opérations avec les établissements de crédit	8
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	189
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ (en milliers MAD)

	30/06/2011	30/06/2010
Produits		
Gains sur les titres de transaction	-	-
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-
Gains sur les produits dérivés	-	-
Gains sur les opérations de change	-	-
Charges		
Pertes sur les titres de transaction	-	-
Moins value de cession sur titres de placement	-	-
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-
Pertes sur les produits dérivés	-	-
Pertes sur opérations de change	-	-
Néant		

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers MAD)

	Montant
Charges du personnel	18 012
Impôts et taxes	684
Charges externes	4 574
Autres charges générales d'exploitation	454
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	3 597
Total	27 321

AUTRES PRODUITS ET CHARGES (en milliers MAD)

	Montant
Autres produits et charges bancaires	
Autres produits bancaires	-
Autres charges bancaires	197
Produits et charges d'exploitation non bancaires	
Produits d'exploitation non bancaires	884
Charges d'exploitation non bancaires	22
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	9 328
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	411
Produits et charges non courants	
Produits non courants	392
Charges non courantes	316

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS (en milliers MAD)

I- DATATION	
Date de clôture (1)	30/06/2011
Date d'établissement des états de synthèse (2)	30/09/2011
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables
Néant	

EFFECTIFS (En nombre)

EFFECTIFS	30/06/2011	31/12/2010
Effectifs rémunérés	109	111
Effectifs utilisés	109	111
Effectifs équivalent plein temps	109	111
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	88	87
Employés (équivalent plein temps)	21	24
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-

بنك التمويل المحلي

LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL

1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Equipement Communal repose sur:

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'institution dans le processus;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation;
- l'attribution de ressources appropriées pour l'émergence d'une culture de gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques auprès de toutes les parties prenantes.

1.2 **Structure et gouvernance de la gestion des risques**

Organe d'Administration
Le Conseil d'Administration du FEC approuve la politique globale de gestion des risques ainsi que les orientations stratégiques de gestion de chaque risque pris individuellement.

Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit chargé de l'assister en matière d'évaluation du système de contrôle interne et de prévention des risques.

Outre son Président, le Ministre de l'Intérieur, le Conseil d'Administration du FEC comprend:

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie et des Finances;
- 1 représentant du Ministère de la Santé;
- 1 représentant du Ministère de l'Equipement et du Transport;
- 1 représentant du Ministère de l'Energie et des Mines.
- Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion;

- Des membres représentant les élus: 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, désigné par le Conseil d'Administration, porte son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Ce Comité est composé du:

- Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (Président);
- Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Membre).

Le Comité d'Audit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent, et au moins deux fois par an.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

Dans le cadre des réunions du Conseil d'Administration, la Direction Générale présente les principaux aspects et évolutions de la stratégie de gestion des risques.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Directeur Général du FEC, Président:

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances
- 1 représentant désigné par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques

Le Comité des Risques, présidé par le Directeur Général du FEC, se charge notamment de:

- valider la stratégie globale de gestion des risques du FEC et s'assurer de sa mise en œuvre;
- valider les procédures formelles de gestion des risques en vérifiant leur conformité avec les exigences réglementaires;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Le Comité des Risques se réunit au moins une fois par trimestre ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent.

Le secrétariat du Comité des Risques est assuré par la Direction des Risques.

Direction des Risques

La Direction des Risques évalue les risques encourus par le FEC en vue d'assurer la maîtrise et la sécurisation de l'activité.

Elle intervient dans le processus d'agrément de l'évaluation des projets préalablement à leur présentation au Comité de Crédit ainsi que dans la validation des nouveaux instruments de financement.

Elle définit également les critères d'acceptation et les normes d'évaluation des dossiers de prêts.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, en application des dispositions de Bank Al-Maghrib en la matière.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.



2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Equipement Communal sont les suivants:

Risque de crédit: risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité: se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt: Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels: risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non-conformité: correspond au risque de non-conformité aux lois, règlements et directives réglementaires applicables.

Risque de change: dû aux fluctuations des taux de change.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit dans le cadre de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables sans distinction entre les catégories des emprunteurs.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de Risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt.

L'emprunt est agréé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

Processus de gestion du risque de Crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, la Direction des Grands Projets ou la Direction des Crédits d'Equipement, relevant toutes deux du Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser, du montage financier mis en place ainsi que des sources des recettes qui permettront le remboursement de la dette.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des comptes administratifs approuvés des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Locale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Locale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants:

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur:

- L'analyse du contenu du dossier-client: données générales et juridiques, données financières et techniques.
- L'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement.
- L'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC.
- L'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets.
- Jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions générales d'octroi de prêt

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Locales, les annuités des prêts FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription au niveau de leurs budgets.

Les prêts accordés aux régies sont assortis d'une garantie de la Collectivité Locale de rattachement.

Pour les autres types de clients, les garanties sont constituées par des hypothèques sur les terrains qui font préalablement l'objet d'une évaluation.

Les contrats de prêts FEC prévoient:

- l'engagement de l'emprunteur à communiquer au FEC durant la vie du prêt les budgets et les comptes administratifs dans un délai d'un mois à compter de leur approbation;
- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur;

- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours;
- une clause suspensive de tout nouvel engagement en cas de défaut de paiement dépassant 90 jours.

Profil de solvabilité

L'allocation de fonds propres en couverture du risque de crédit se fait en conformité avec les dispositions de la circulaire n°5/G/2010 modifiant la circulaire n°25/G/2006.

A fin juin 2011 :

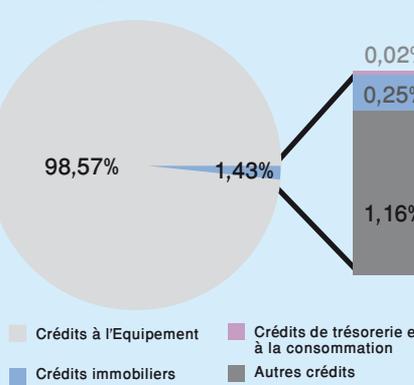
Les actifs pondérés au titre du risque de crédit ont atteint 3.191.061 Milliers de DH. Les exigences en fonds propres propres qui leur sont allouées sont de 255.285 Milliers de DH sur un total de fonds propres d'un montant de 2.326.601 Milliers de DH, d'où un excédent en fonds propres après couverture du risque de crédit de 2.071.316 Milliers de DH.

Le coefficient de solvabilité s'est ainsi établi à 72,88% contre 74,88% en juin 2010.



Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle s'établissent au 30 juin 2011 à 10.482.771 Milliers de DH, réparties comme suit :



Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle atteignent au 30/06/2011 3.974.844 Milliers de DH en progression de 14% par rapport à fin juin 2010. Ils concernent :

- les prêts classiques;
- les prêts "MEN" octroyés pour la mise à niveau et la réhabilitation des établissements scolaires dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Education Nationale et le FEC;

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Les créances sur les Collectivités Locales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Le calcul des provisions distingue les prêts MEN des autres prêts. Ainsi, le principe de la contamination entre prêts MEN et hors MEN n'a pas lieu.

Coefficient de division des risques

Conformément aux dispositions de la circulaire n°3/G/2001 de Bank Al-Maghrib, le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques s'assurent du respect du coefficient de division des risques lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit à 14,53% à fin juin 2011, se situant en dessous du plafond fixé par BAM.



2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La Direction Financière se charge de la gestion Actif/Passif. Le Comité des Risques se charge de la validation de la politique relative à la gestion Actif/Passif. Ses réunions constituent l'occasion d'examiner le profil de taux et de liquidité de l'Institution, l'analyse de l'évolution du ratio de liquidité et la présentation de la structure du bilan.

Gestion Actif/Passif

Le FEC est doté d'une application « Gestion Financière – ALM » qui s'intègre dans son système d'information et qui permet de mieux appréhender la gestion des risques financiers inhérents à ses activités, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt.

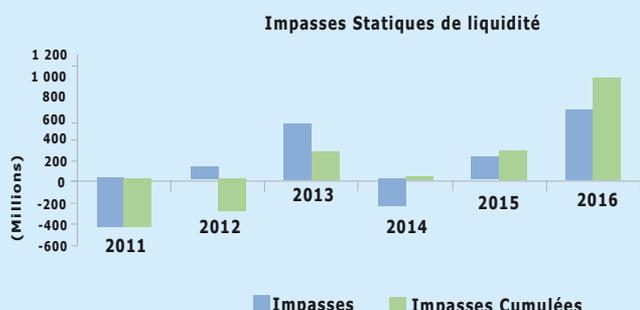
Le rapport de gestion Actif/Passif est établi semestriellement et est soumis à la Direction Générale et au Comité des Risques.

Risque Liquidité

La gestion du risque de liquidité est basée sur la détermination des impasses prévisionnelles statiques et dynamiques de liquidité à court, moyen et long termes et sur l'analyse de la structure du bilan. Cette approche permet d'avoir une vision globale sur le profil de liquidité de l'Institution.

Exposition au 30 Juin 2011

Les impasses de liquidité s'affichent au 30 Juin 2011 comme suit :



Coefficient de Liquidité

Compte tenu de l'absence de dépôts de clients et de la nature de l'activité de l'Institution, le coefficient de liquidité du FEC ne reflète pas sa capacité à faire face aux besoins éventuels de liquidité. De plus, le niveau mensuel moyen des décaissements demeure largement inférieur aux 20% des engagements hors bilan retenus par la circulaire de Bank Al-Maghrib.

Le coefficient de liquidité s'est établi au 30 Juin 2011, à 125,75% contre 65,29% au 30 juin 2010.

Risque de Taux

Pour le suivi du risque de taux, il est procédé au calcul :

- des gaps de taux et à l'analyse de la structure du bilan par type de taux, ce qui permet de mesurer et d'anticiper l'exposition au risque de taux par une confrontation des emplois aux ressources par bandes de maturités ;

- des durations du portefeuille des prêts et des emprunts.

Exposition au 30 Juin 2011

Les Gaps de taux par type de taux et par maturité résiduelle se présentent au 30 juin 2011, comme suit :

a) Taux fixe

Maturité Résiduelle	M < 1 an	1<= M < 2	2<= M < 3	3<= M < 5	5<= M < 10	M > 10
Gaps (MDH)	-1 492	-789	-181	-254	-670	-171

b) Taux variable

Maturité Résiduelle	M < 1 an	1<= M < 2	2<= M < 3	3<= M < 5	5<= M < 10	M > 10
Gaps (MDH)	816	791	763	409	2 361	3 198

Les Stress test/Reportings relatifs à l'impact du risque taux sur le portefeuille et la valeur économique du FEC sont effectués trimestriellement et transmis à Bank Al-Maghrib dans le cadre des reporting réglementaires.

A fin juin 2011, les résultats du stress test, font ressortir qu'un choc de 200pbps des taux engendrerait une perte de 7,7% du PNB sur un horizon de 12 mois.

La sensibilité pour la valeur économique serait quant à elle de l'ordre de 13,45%.

2.3 Risques Opérationnels

Gouvernance et Organisation

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;

- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;

- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Le Comité des Risques se charge de valider la politique de gestion des risques opérationnels, la stratégie de continuité d'activité et de gestion de crise.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à éviter des blocages de situations.

Manuel de procédures générales

La refonte du manuel de procédures générales a été réalisée courant 2010, avec le concours d'un cabinet spécialisé. Cette refonte a porté sur l'ensemble des domaines fonctionnels du FEC. Les processus fonctionnels identifiés couvrent les domaines Pilotage, Métiers et Support.

Les procédures ont été établies selon un référentiel structuré et modélisées à travers l'outil MEGA PROCESS puis partagées à travers un site Intranet accessible à l'ensemble des collaborateurs du FEC.

Le référentiel des procédures fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;

- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;

- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

Manuel de communication financière

Le FEC dispose d'un manuel de communication financière qui s'inscrit dans le cadre de la circulaire 40/G/2007 du 2 août 2007 de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des Etablissements de Crédit.

Développement et sécurisation des SI

Le plan directeur des systèmes d'information du FEC est orienté pour développer les systèmes d'information du FEC d'une manière intégrée et sécurisée. La priorité a été donnée pour la couverture, par des logiciels de gestion intégrés, des processus supportant les activités métiers et support du FEC. Ainsi, les systèmes d'information du FEC ont été déployés pour répondre aux évolutions des besoins fonctionnels et réglementaires et garantir une automatisation et une dématérialisation optimale des différents processus de gestion. Ces systèmes reposent sur les plateformes technologiques garantissant le niveau de sécurité et de performance adéquat. Le FEC continue à poursuivre le développement de ses systèmes d'information pour achever la couverture des domaines fonctionnels par des logiciels de gestion intégrés et la mise à niveau des plateformes technologiques déployées en vue de les adapter à l'évolution des besoins fonctionnels et réglementaires de l'Institution et de profiter des innovations technologiques.

Plan de Continuité d'Activité

Le FEC dispose d'un Plan de Continuité d'Activité conformément à la directive Bank Al-Maghrib n°47/G/2007.

La mise en œuvre du PCA est en cours et porte notamment sur la mise en place de :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Cartographie des risques opérationnels

Le FEC dispose, conformément à la Directive de Bank Al-Maghrib n°29/G/2007, d'une cartographie des risques qui couvre les processus opérationnels relevant des domaines : Crédit, Support, SI et Comptabilité.

Ce dispositif en phase avec les meilleures pratiques est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques.
- La conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales.
- Le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés.
- La collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Couverture des risques opérationnels

Le FEC ne procède pas à l'allocation de fonds propres en couverture des risques opérationnels.

2.4 Risques de Non Conformité

Conformément à la circulaire n°40/G/2007 et à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib, le FEC s'est doté d'une politique de conformité et d'une cartographie des risques de non-conformité.

2.5 Risque de Change

La couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances/Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

